

DIAGONALES

© Lise Eugster

MENSUEL ROMAND DE LA SANTÉ MENTALE

Justice et psychiatrie

Constat, évolution et limites
de la sanction pénale

Journée Hallucinations

Entre chimères et réalité

FÉVRIER 2004 - N° 18

DANS NOTRE MONDE, il vaut mieux être jeune, beau, riche et en bonne santé. En guise de vœux pour 2004, je souhaite à chacun de se sentir dans sa tête, dans son cœur, jeune, beau, riche et en bonne santé et, ainsi, de pouvoir regarder l'avenir avec générosité.

C'est un vœu, car on sait que bien des hommes traînent derrière eux des vies de misère.

Lu en manchette: «Une mère abandonne ses enfants»; «Il casse la vitrine de la pharmacie et emporte la caisse»; «Une rixe entre 6 adolescents, un mort.»

Pourquoi cette misère? Qu'elle soit matérielle, affective, morale, la misère a un goût d'injustice. Elle engendre la souffrance, des sentiments de révolte, de haine. Elle est contagieuse. En cercle vicieux, la misère produit la misère.

Nous pouvons bien rêver d'un monde où chacun s'exercerait à supprimer les causes de l'injustice, cependant, en attendant, il faut pourtant bien que justice soit faite. Et que les fauteurs de troubles, les délinquants, les criminels soient jugés et punis, qu'ils s'amendent et puissent opérer une réhabilitation dans la société. Il faut bien que les coupables assument la responsabilité de leurs actes.

Que se passe-t-il pourtant lorsque l'un de nos contemporains ne parvient pas à respecter les règles que notre société se donne? Il y a beaucoup d'explications, sociologiques, économiques, politiques. Il en est une à laquelle on recourt souvent, c'est l'explication psychiatrique: «Il faut être fou pour faire des choses comme ça.»

Mais alors, s'il y a folie, quel est le degré de responsabilité? sachant que le degré de responsabilité va déterminer le type de sanction.

Capacité de discernement, troubles psychiatriques qui faussent la perception de la réalité, ou encore impossibilité de maîtriser les pulsions destructrices, voilà des éléments qui doivent être élucidés dans la pratique de la justice. «Diagonales» a planché sur ce thème pour son numéro de février et vous en souhaite une bonne lecture. ■

Madeleine Pont

13^e cycle de conférences: pour une santé mentale

11 février 2004 – 20 h

Salle de spectacles – Site de Cery

Psychiatrie publique?

Quand et pourquoi un adulte doit-il y faire appel?

Par le Pr François Borgeat, chef de service, DUPA, Lausanne

4

Dossier
Justice et psychiatrie
Constat, évolution
et limites
de la sanction pénale



12

En Suisse romande
Psychiatrie genevoise
Une réforme
en profondeur



15

Voix et visions
Journée Hallucinations
Entre chimères
et réalité

18

J'ai lu - J'ai aimé
Faire face
aux hallucinations
auditives

19

Tous les droits
Comment juger
de la capacité
de discernement?

20

Exposition
Bilan du concours
intercentres
de La Berge

21

Manifestation
Le GRAAP bouge

22

Forum
de la Fondation
Trajets
Réflexion
sur l'intégration
professionnelle
Courrier des lecteurs

23-24

Agendas